

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS892

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

Après l'alinéa 48, insérer l'alinéa suivant :

« *g bis*) À la seconde phrase de l'avant-dernier alinéa du III, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « premier » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.